

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1309

3 mai 2016

SOMMAIRE

Accel London Pan-European IV S.à r.l.	62832	Secura Investments S.à r.l.	62814
Almacantar Blackfriars S.à r.l.	62832	Senvion S.à r.l.	62815
Clayton, Dubilier & Rice IX (Finance) 2 S.à r.l.	62820	Sepp Huber & Söhne Baugesellschaft AG, SPF	62814
IRERE Lake (Luxembourg)	62816	SFC Koenig S.à r.l.	62792
MCPPE S.à r.l.	62795	SGaz Holdings S.à r.l.	62793
Multi Manager Access	62796	Silva & Silva S.à r.l.	62789
Multi Manager Access II	62796	Skaly Concept S.à r.l.	62786
Munich x 3	62796	Sommelier-Conseil	62788
My Home Immobilière S.à r.l.	62830	SPQR Capital Holding S.A.	62792
My Place SCSp	62799	SPQR Capital Holding S.A.	62813
N.C.C.D. S.A.	62795	Stanley Primus	62813
Nepomuk S.A.	62794	Steinfort Multi-Asset Fund SICAV-SIF	62793
Nikel Distribution S.A.	62794	Tagus Re S.A.	62799
Nova Resources S.à r.l.	62795	Trident 2 Luxembourg Holding	62802
OT Luxco 4 Holding & Cy S.C.A.	62832	Trinidad Drilling International Luxembourg S.à r.l.	62802
Quetzacoatl Invest	62793	Trinidad Drilling International Luxembourg S.à r.l.	62805
Rinoca Bis S.à r.l.	62794	Trius MEP S.à r.l.	62809
Rubbik S.A.	62794	Tropical Island S.à r.l.	62813
Schmehlbich S.A.	62792	WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l.	62815
Sculptor Virtus (UK) S.à r.l.	62814		
SeaLux Naval Assets AG	62814		

Skaly Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.F Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 204.078.

STATUTS

L'an deux mille seize.

Le dix février.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Hicham BENNANI, employé privé, né à Casablanca (Maroc), le 4 avril 1975, et son épouse,

2.- Madame Karine VEBERT, employée privée, née à Thionville/Moselle (France), le 19 février 1971,
demeurant ensemble à L-4086 Esch-sur-Alzette, 39, Boulevard Pierre Dupong,

Lesquels comparants sont ici représentés par Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu de deux procurations sous seing privé, données à Esch-sur-Alzette, en date du 20 janvier 2016,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par Premier feuillet vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de «SKALY CONCEPT S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de TRENTE MILLE EUROS (€ 30.000.-), représenté par cent (100) parts sociales de TROIS CENTS EUROS (€ 300.-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 2 le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant le dit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'art. 199, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'art. 1690 du Code civil.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Constatacion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

Souscription et libération du capital social

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Hicham BENNANI, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2.- Madame Karine VEBERT, préqualifiée, cinquante parts sociales	50
TOTAL: CENT parts sociales	100

Les parts sociales ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE MILLE EUROS (€ 30.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille deux cents Euros (€ 1.200.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- a) Monsieur Hicham BENNANI, préqualifié;
- b) Madame Karine VEBERT, préqualifiée.

2.- La société est engagée par la signature conjointe des deux gérants. Ils peuvent conférer des pouvoirs à des tiers.

3.- Le siège social de la société est établi à L-1855 Luxembourg, 45, Avenue J.-F. Kennedy.

DONT ACTE, date et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne représentant les comparants, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 19 février 2016. Relation: GAC/2016/1280. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 23 février 2016.

Référence de publication: 2016070691/129.

(160033553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Sommelier-Conseil, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-7364 Bofferdange, 7A, Romescht.

R.C.S. Luxembourg B 34.098.

L'an deux mille seize, le deux février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

ont comparu:

Monsieur Fernand Joseph Albert KLÉE, commerçant, et

Madame Nicole Liliane KAYSER, son épouse, retraitée,

demeurant à L-7364 Bofferdange, 7, A Romescht.

Lesquels comparants, préalablement à l'assemblée générale extraordinaire faisant l'objet du présent procès-verbal, ont exposé au soussigné notaire:

A. - Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée «SOMMELIER-CONSEIL», avec siège à L-7620 Larochette, 62, rue de Mersch, constituée suivant acte reçu par le notaire Robert Schuman, alors de résidence à Rambrouch, en date du 18 mai 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 205 de l'année 1990.

B. - Qu'aux termes des résolutions du conseil d'administration prises en date du 10 octobre 2001, publiées au Mémorial C numéro 29 du 11 janvier 2003, portant conversion du capital social en euros, conformément à la loi du 10 décembre 1998, ce capital avait été fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS euros (12.400.- EUR), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE euros (124.- EUR) chacune, se répartissant comme suit:

1.- Monsieur Fernand Klée, prénommé, cinquante-et-une parts;	51
2.- Madame Nicole Kayser, prénommée, quarante-neuf parts;	49
Total:	100 cent parts.

Ceci exposé, les comparants ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-7620 Larochette, 62, rue de Mersch, à L-7364 Bofferdange, 7A, Romescht.

Deuxième résolution

Afin de mettre l'article deux des statuts en concordance avec le changement de siège intervenu, il est décidé de modifier ledit article comme suit:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Lorentzweiler».

Troisième résolution

Madame Nicole Kayser, prénommée, déclare avoir cédé et abandonné à Monsieur Fernand Klée, prénommé, ce acceptant, l'intégralité de ses quarante-neuf parts sociales dans ladite société et reconnaît en avoir reçu le prix de vente dès avant passation des présentes, ce dont elle consent bonne et valable quittance et décharge.

Le cessionnaire entrera en jouissance des parts sociales cédées et en supportera toutes les charges et obligations à partir de ce jour, la cédante le subrogeant expressément dans ses droits.

Monsieur Fernand Klée, en sa qualité de gérant unique, déclare que cette cession de parts a été dûment signifiée à la société, conformément aux dispositions légales en la matière.

Le nouvel associé unique déclare par ailleurs que la société existera dorénavant à caractère unipersonnel, mais qu'il pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs nouveaux associés afin que la société retrouve sa forme initiale.

Quatrième résolution

Afin de mettre l'article cinq des statuts en concordance avec la cession de parts intervenue, il est décidé de modifier ledit article comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS euros (12.400.- EUR), divisé en CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-QUATRE euros (124.- EUR) chacune, entièrement souscrites par l'associé unique».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (1.000.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, les jours, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. KLÉE, N. KAYSER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 8 février 2016. Relation: ILAC/2016/4361. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 février 2016.

Référence de publication: 2016070699/59.

(160033573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Silva & Silva S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 343, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 204.094.

STATUTS

L'an deux mille seize, le dix-sept février.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A COMPARU:

Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 66, Grand-Rue L-8510 Redange-sur-Attert, agissant en tant que mandataire de Madame Idalina Maria DA SILVA COSTA, employée, née le 29 mars 1965 à Santo Tirso (Portugal), demeurant à L-2610 Luxembourg, 142, route de Thionville, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présents une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de SILVA & SILVA S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un Café avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques et petite restauration.

La société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

La société est autorisée à contracter des emprunts sous quelque forme que ce soit, pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Dans le cadre de son activité et dans les limites fixées par la Loi, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes et/ou accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Hesperange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

Chaque gérant est nommé pour une période indéterminée.

En cas de gérant unique, la société est engagée par la signature individuelle de celui-ci, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens est réputée équivalente à une participation en personne.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions doivent être expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Les gérants peuvent, à tout moment pendant l'année fiscale, décider de distribuer des dividendes intérimaires, en se conformant aux dispositions légales.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire:

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2016.

Souscription et libération:

Les cent (100) parts sociales ont toutes été souscrites comme suit:

Mme Idalina Maria DA SILVA COSTA, prénommée:	100
Total:	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées moyennant apport en numéraire par la prédite souscriptrice, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est dès à présent à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et changes, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Décisions de l'associé unique:

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représenté comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée:
Madame Idalina Maria DA SILVA COSTA, prénommée.
- 3.- La société se trouve valablement engagée et représentée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature de la gérante unique.
- 4.- Le siège social de la société est fixé à L-5885 Hesperange, 343, route de Thionville.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 18 février 2016. Relation: DAC/2016/247. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 23 janvier 2016.

Référence de publication: 2016070690/133.

(160033764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

SPQR Capital Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 150.334.

Pursuant to his letter dated 18 February 2016, Mrs. Sobia Khan informed the company SPQR Capital Holding S.A., registered with the Register of commerce and companies of Luxembourg under number B.150334, that she resigned with immediate effect from his mandate of director of this company.

Suit la version française du texte qui précède:

Suivant un courrier du 18 février 2016, Madame Sobia Khan a informé la société SPQR Capital Holding S.A., immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.150334, de sa démission avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de cette Société.

Sobia Khan

Un mandataire

Référence de publication: 2016070703/16.

(160033699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Schmehlbich S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 20, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 175.682.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 février 2016

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de Schmehlbich SA du 20, rue des Peupliers, à L-2328 Luxembourg au 20, rue de Bitbourg, à L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2016070683/10.

(160033987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

SFC Koenig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 879.340,00.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 136.676.

EXTRAIT

En raison de l'expansion urbaine, les autorités Luxembourgeoises ont décidé de rebaptiser la rue où est situé le siège social de la Société de 7 a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg vers 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016070686/13.

(160033499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Steinfort Multi-Asset Fund SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 121.945.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège de Builders Reinsurance S.A.
le 15 février 2016*

Résolution 5:

L'Assemblée prend note de la démission de Mme Muriel Sosnowski le 16 décembre 2015.

L'Assemblée décide de nommer M. Bertrand Gilson, résidant professionnellement au 69, rue de Hobscheid L-8422 Steinfort, en tant qu'administrateur de la Société pour une durée déterminée qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

L'Assemblée renouvelle le mandat des administrateurs suivants:

- M. John S. MORREY
- M. Lutz KALKOFEN

pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2017. L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de M. Hartmut Leser

M. John S. MORREY continuera comme président du conseil

Résolution 7:

L'assemblée reconduit le mandat de Deloitte Audit, en sa qualité de réviseur d'entreprises de la Société pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2017.

Référence de publication: 2016070676/24.

(160033524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

SGaz Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.250.000,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 187.163.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 18 février 2016 par l'assemblée générale extraordinaire de la Société

- L'assemblée générale a pris acte de la démission de Monsieur Alexandre Taskiran de sa position de gérant de classe C de la Société avec effet au 23 décembre 2015.

- L'assemblée générale a décidé de nommer Monsieur Alvaro Carnevale, employé privé, né le 4 juillet 1964 à Metz (France), résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, au poste de gérant de classe C de la Société avec effet au 23 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sgaz Holdings S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2016070687/17.

(160034115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Quetzacoatl Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 128.395.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 février 2016.

Référence de publication: 2016070638/10.

(160034100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Rinoca Bis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 150.638.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 18 février 2016, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, statuant par un jugement par défaut à l'égard de la société concernée, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société RINOCA BIS S.à r.l., inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B 150638, dont le siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été dénoncé en date du 11 novembre 2013.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, premier juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et désigné liquidateur Me Isabelle PETRICIC-WELSCHEN, avocat, demeurant à Wickrange.

Il ordonne aux créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce de ce siège la déclaration du montant de leurs créances avant le 10 mars 2016.

Il ordonne l'exécution provisoire du présent jugement.

Il met les frais à charge de la société, sinon, en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Isabelle PETRICIC-WELSCHEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2016070647/21.

(160034050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Rubbik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 11, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 92.930.

—
Veuillez prendre note de ma démission des mandats de commissaire aux comptes que vous aviez bien voulu me confier, ce, à réception de la présente.

Bruxelles, le 17/02/2016.

Bernard Pranzetti.

Référence de publication: 2016070651/10.

(160033769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Nepomuk S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 122.408.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 23 février 2016

Il a été pris note du changement de la dénomination du Commissaire aux Comptes, à savoir la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, ayant son siège au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en ACCOUNTIS S.à r.l. Dès lors, il y a lieu de procéder à la modification auprès du RCS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

NEPOMUK S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2016070584/15.

(160033842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Nikel Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8361 Goetzingen, 12, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 87.619.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 18 février 2016, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, statuant par un jugement par défaut à l'égard de la société concernée, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société

NIKEL DISTRIBUTION S.A., inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B 87619, avec siège social à L-8361 Goetzingen, 12, rue Principale, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, premier juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et désigné liquidateur Me Isabelle PETRICIC-WELSCHEN, avocat, demeurant à Wickrange.

Il ordonne aux créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce de ce siège la déclaration du montant de leurs créances avant le 10 mars 2016.

Il ordonne l'exécution provisoire du présent jugement.

Il met les frais à charge de la société, sinon, en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Isabelle PETRICIC- WELSCHEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2016070585/22.

(160034051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Nova Resources S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 67.278.

Je vous présente ma démission comme gérante de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Charlotte Lahaije-Hultman.

I hereby tender my resignation as manager of your company with immediate effect.

Luxembourg, January 13th 2016.

Charlotte Lahaije-Hultman.

Référence de publication: 2016070586/11.

(160034184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

MCPPE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 213.625,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.078.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 21.10.2015

1. Monsieur Martin Paul Galliver a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 21 octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Intertrust (Luxembourg) S.a r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016070564/13.

(160033716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

N.C.C.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 83.330.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 février 2016

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président,

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 22 février 2016.

Référence de publication: 2016070577/21.

(160033451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Multi Manager Access, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.445.

—
Extrait de la résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 1^{er} février 2016

Le Conseil d'Administration de la Société a décidé:

1. de renommer Monsieur André MÜLLER-WEGNER en tant que Membre du Conseil d'Administration de la Société, à la date du 1^{er} février 2016 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2021;

2. de renommer Monsieur Madhu RAMACHANDRAN en tant que Membre du Conseil d'Administration de la Société, à la date du 1^{er} février 2016 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020;

3. de renommer PricewaterhouseCoopers, société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, en tant que Réviseur d'entreprises agréé de la Société, à la date du 1^{er} février 2016 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Le Mandataire

Référence de publication: 2016070555/19.

(160033746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Multi Manager Access II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.748.

—
Extrait de la résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 1^{er} février 2016

Le Conseil d'Administration de la Société a décidé:

1. de renommer Monsieur André MÜLLER-WEGNER en tant que Membre du Conseil d'Administration de la Société, à la date du 1^{er} février 2016 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2021;

2. de renommer Monsieur Madhu RAMACHANDRAN en tant que Membre du Conseil d'Administration de la Société, à la date du 1^{er} février 2016 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020;

3. de renommer PricewaterhouseCoopers, société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, en tant que Réviseur d'entreprises agréé de la Société, à la date du 1^{er} février 2016 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Le Mandataire

Référence de publication: 2016070556/19.

(160033747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Munich x 3, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 130.239.

—
In the year two thousand and sixteen, on the fourth day of February.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Munich x 3, a public limited company (société anonyme), having its registered office at 1, rue Pletzer L-8080 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130239, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 4th July 2007, published in the Mémorial C, Recueil

des Sociétés et Associations C number 1964 on 12 September 2007 (the Company). The articles of incorporation have not been amended since then.

The meeting was opened by Mrs Rachida El Farhane, employee, with professional address in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg being in the chair (the Chairman).

The Chairman appointed Mrs Monique Drauth, employee, with professional address in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg as secretary (the Secretary).

The meeting elected Mr Vincent Mary, employee, with professional address in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg as scrutineer (the Scrutineer).

The bureau formed, the Chairman declared and requested the notary to state that:

1. the shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed *in variatur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes;

2. it appears from said attendance list that 100% of the share capital of the Company is present or represented at the present extraordinary general meeting and that the shareholders have been duly informed of the agenda of the meeting as set out hereafter, so that the meeting is validly constituted so that the general meeting can validly decide on all the item on the agenda;

3. the shareholders present or represented representing 100 % of the share capital of the Company waive the convening formalities of the present extraordinary general meeting; and

4. the agenda of the meeting is the following:

a) To reorganise the Company's issued share capital by reducing the nominal value of the shares of the Company from its current nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) to one euro cent (EUR 0.01) and, as a consequence thereof, amending the number of shares in issue so that the Company's share capital of thirty-one euro (EUR 31,000.-) will be divided into three million one hundred thousand (3,100,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, and to consequentially amend article 6 paragraph 1 of the Company's articles of association.

b) Miscellaneous.

First resolution

The Shareholders resolved to reorganise the Company's issued share capital as follows:

The Shareholders resolved to reduce the nominal value of the shares of the Company from its current nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) to one euro cent (EUR 0.01) and, as a consequence thereof, to amend the number of shares in issue so that the Company's share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) shall be divided into three million one hundred thousand (3,100,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all attributed to the actual shareholders proportionally to their respective participation.

Second resolution

The Shareholders resolved to amend article 6 paragraph 1 of the Company's articles of association in order to reflect the above resolution and which shall forthwith read as follows:

" **Art. 6. (Paragraph one). Capital.** The Company's share capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into three million one hundred thousand (3,100,000) shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

No further item being on the agenda, the meeting was closed.

Meeting of the board of directors

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, by the Articles of Association, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote as managing-director, Bastow Charleton S.à r.l., registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B167942 to bind the company by the individual signature of the permanent representative of Bastow Charleton being Mr Brian Conroy, born in Dublin (Ireland) on 25 November 1949 and having his professional address at Marine House, Clanwilliam Court, Dublin 2, Ireland, for all matters relating to the daily management of the company. The only matters excluded from this authority are the purchase and disposal of real estate and the agreement of loan facilities where the lender secures a charge against the assets of the company. In these specific cases a Board meeting will be held and the signature of 2 of the 3 directors as stated in the Articles of the company is required to bind the company.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le quatre février.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme Munich x 3 ayant son siège social au 1, Rue Pletzer, L-8080 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130239 et constituée suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1964 du 12 septembre 2007 (la «Société»), et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée a été présidée par Mme Rachida El Farhane, salariée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le Président nomme Mme Monique Drauth, salariée, résidant professionnellement à Luxembourg comme secrétaire.

L'assemblée élit comme scrutateur, M. Vincent Mary, salarié, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) Que les Actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les mandataires des Actionnaires représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement. Les procurations des Actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les parties comparantes, resteront également annexées au présent acte.

2) Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à l'assemblée et que tous les Actionnaires présents ou représentés déclarent qu'ils ont été dûment informés et ont eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée, et qu'ils.

3) Que les actionnaires présents ou représentés, ont renoncés aux formalités de convocations à la présente assemblée, elle a été régulièrement constituée et a pu valablement délibérer sur les points soumis à l'ordre du jour.

I. Que l'agenda de l'assemblée est le suivant:

a) Réorganiser le capital social de la Société par la réduction de la valeur nominale des actions de la Société de sa valeur actuelle de cent euros (EUR 100,-) à un cent d'euro (EUR 0,01) et, en conséquence, modifier le nombre d'actions émises afin que le capital social de la Société de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) soit divisé en trois millions cent mille (3.100.000) actions ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune, et conséquemment de modifier l'article des statuts de la Société.

b) Divers

Ainsi l'Assemblée Générale, après discussion et délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réorganiser le capital social de la Société comme suit:

L'Assemblée a décidé de réduire la valeur nominale des actions de la Société de sa valeur actuelle de cent euros (EUR 100,-) à un cent d'euro (EUR 0,01) et, en conséquence, modifier le nombre d'actions émises afin que le capital social de la Société de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) soit divisé en trois millions cent mille (3.100.000) actions ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes attribuées aux actionnaires actuels de la société au prorata de leurs participations dans le capital.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier l'article 6 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter la résolution adoptée ci-dessus et qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. (Paragraphe 1). Capital.** Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois millions cent mille (3.100.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les statuts, Bastow Charelton S.à r.l., enregistré auprès du Registre de Commerce et des

Sociétés sous le numéro B167942, représenté par Monsieur Brian Conroy, né à Dublin (Irlande), le 25 novembre 1949 et ayant son adresse professionnelle à Marine House, Clanwilliam Court, Dublin 2, Irlande, comme administrateur-délégué pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de gestion journalière de la société à l'exception des opérations concernant les ventes et les acquisitions immobilières et des contrats de prêts ou les établissements de financement émettent des nantissement sur les actifs de la société. Dans ces cas bien spécifique, une réunion du conseil d'administration sera tenue et la signature conjointe de deux administrateurs tels que défini dans les statuts de la société est indispensable.

Coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom, état civil et demeure, ils ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: El Farhane, Drauth, Mary, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 05 février 2016. Relation: 1LAC/2016/4184. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 18 février 2016.

Référence de publication: 2016070557/142.

(160033861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

My Place SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 190.341.

EXTRAIT

En date du 15 février 2016, l'associé gérant commandité de la Société a pris la résolution suivante avec effet immédiat: le siège social de la Société est transféré du 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg au 35, avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Il convient de noter que l'adresse du gérant (l'associé gérant commandité) de la Société, 2 Way Capital Partners S.à r.l., a changé son siège social et est désormais domicilié au: 35, avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 février 2016.

Référence de publication: 2016070558/15.

(160033514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Tagus Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 46.326.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of December.

Before Us Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

Was held

an extraordinary general meeting (the "General Meeting") of TAGUS RE S.A., a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand-duchy of Luxembourg, having its registered office at 534, rue de Neudorf, L - 2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B46326, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg on 20 December 1993, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in 1994, number 129, whose articles of associations have been amended several times (hereafter the "Company").

The Meeting was presided by Mr. Régis GALIOTTO, notary's clerk, professionally residing at 101, rue de Cents L-1319 Luxembourg, as chairman of the General Meeting (the "Chairman").

The Chairman appointed, as secretary of the General Meeting (the "Secretary"), and the meeting appointed Mrs. Solange WOLTER, notary's clerk, professionally residing at 101, rue de Cents L-1319 Luxembourg as scrutineer of the General Meeting (the "Scrutineer").

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer composed the bureau of the General Meeting (the "Bureau").

The bureau of the meeting having thus have been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Share capital increase by an amount of one million six hundred thousand United States Dollars (1,600,000 USD) in order to raise it from its present amount of six million two hundred forty-eight thousand nine hundred sixty-six point thirty-one United States Dollars (6,248,966.31 USD) represented by one million (1,000,000) shares without par value to seven million eight hundred forty-eight thousand nine hundred sixty-six point thirty-one United States Dollars (7,848,966.31 USD) by increase of the intrinsic value of the shares.

2. Payment of the 1,600,000 USD (one million six hundred thousand United States Dollars) by the shareholders in proportion to their participation.

3. Subsequent amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation.

4. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

III.- As it appears from the attendance list, all the one million (1,000,000) shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolved to increase the share capital by an amount of one million six hundred thousand United States Dollars (1,600,000 USD) in order to raise it from its present amount of six million two hundred forty-eight thousand nine hundred sixty-six point thirty-one United States Dollars (6,248,966.31 USD) represented by one million (1,000,000) shares without par value to seven million eight hundred forty-eight thousand nine hundred sixty-six point thirty-one United States Dollars (7,848,966.31 USD) by increase of the intrinsic value of the shares.

Second resolution

Payment of the one million six hundred thousand United States Dollars (1,600,000 USD) in cash by the shareholders in proportion of their participation as it is shown to the Notary with the Bank Blocking certificates, which shall be registered with the present deed.

Third resolution

Consequently Article 5 of the Articles of Incorporation is amend as follows:

“ **Art. 5.** The share capital is set at seven million eight hundred forty-eight thousand nine hundred sixty-six point thirty-one United States Dollars (7,848,966.31 USD), represented by one million (1.000.000) shares without par value.

There being no other business, the meeting was adjourned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at two thousand six hundred Euros (EUR 2,600.-).

Statement

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREAS, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme TAGUS RE S.A., de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B46326, constituée suivant acte de Me Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg le 20 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en 1994 sous le numéro 129, lesquels statuts ont été modifiés à de multiples reprises.

L'Assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de M. Régis GALIOTTO, clerc de notaire, demeurant professionnellement à 101, rue de Cents L-1319 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Solange WOLTER clerc de notaire, demeurant professionnellement à 101, rue de Cents L-1319 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda:

1. Augmentation de capital à concurrence d'un million six cent mille Dollar des Etats-Unis d'Amérique (1.600.000 USD) pour le passer de son montant actuel de six millions deux cent quarante-huit mille neuf cent soixante-six virgule trente et un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (6.248.966,31 USD) à sept millions huit cent quarante-huit mille neuf cent soixante-six virgule trente et un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (7.848.966,31 USD) par augmentation de la valeur intrinsèque des actions. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la société.

2. Paiement d'un million six cent mille Dollar des Etats-Unis d'Amérique (1.600.000 USD) par les actionnaires au prorata de leur participation.

3. Mise à jour de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III) Qu'il apparaît de cette liste de présence que le million (1.000.000) d'actions est représenté à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital de la société à concurrence d'un million six cent mille Dollar des Etats-Unis d'Amérique (1.600.000 USD) pour le passer de son montant actuel de six millions deux cent quarante-huit mille neuf cent soixante-six virgule trente et un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (6.248.966,31 USD) à sept millions huit cent quarante-huit mille neuf cent soixante-six virgule trente et un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (7.848.966,31 USD) par augmentation de la valeur intrinsèque des actions.

Seconde résolution

Paiement par les actionnaires d'un million six cent mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.600.000 EUR) en espèces au prorata de leur participation respective, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par les certificats de blocage de la banque, qui resteront annexés aux présentes.

Troisième résolution

Afin de refléter cette augmentation de capital, modification subséquente de l'article 5 des statuts de la société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social s'élève sept millions huit cent quarante-huit mille neuf cent soixante-six virgule trente et un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (7.848.966,31 USD), représenté par un million (1.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ deux mille six cents Euros (2.600.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/42351. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 février 2016.

Référence de publication: 2016070728/130.

(160033733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Trident 2 Luxembourg Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.381.708,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 158.539.

Il résulte d'un contrat de cession de parts en date du 26 janvier 2016 que l'associé unique de la Société, nommément Biagio BRUNI, a transféré l'intégralité des parts sociales qu'il détenait dans la Société, à savoir 6.381.708 parts sociales à Alberto BRUNI, né le 29 septembre 1978 à Milan, Italie et résidant au 425 West 53rd Street, TH# 421, New York City, New York 10019, États-Unis d'Amérique.

Par conséquent, l'associé unique de la Société est Alberto BRUNI.

Le 23 février 2016.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2016070721/16.

(160033489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Trinidad Drilling International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 180.332.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of December.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Trinidad Luxembourg Ops Sàrl, a company organized and incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 179.732, duly represented by Matthieu Groetzinger, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated December 7, 2015.

Halliburton Eurasia Limited, a company organized and incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at Arch. Makariou III, 2-4 Capital Center, 9th Floor P.C., 1505 Nicosia, Cyprus, registered with the federal ID under number 98-0382694, duly represented by Matthieu Groetzinger, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated December 7, 2015.

Halliburton Worldwide Ltd., a company organized and incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at 69 Dr. Roy's Drive George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, duly represented by Matthieu Groetzinger, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated December 6, 2015.

(Trinidad Luxembourg Ops Sàrl, Halliburton Eurasia Limited and Halliburton Worldwide Ltd. are collectively referred to as the "Shareholders").

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing persons, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the Shareholders are the shareholders of Trinidad Drilling International Luxembourg Sàrl, a private limited liability company (“Société à responsabilité limitée”), having its registered office at L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 180.332, incorporated by a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on September 2, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2792 on November 7, 2013 and whose articles of incorporation have been amended for the last time by a deed received by Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg on November 17, 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Company”).

II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Amendment of articles 5.10 (iv) and 5.11 (i) of the articles of incorporation of the Company;
2. Any other business.

Sole resolution

The Shareholders decided to amend articles 5.10 (iv) and 5.11 (i) of the articles of incorporation of the Company to be read as follows:

“ 5.10.

(iv) the redemption price of the shares of a Class of MRPS whether redeemed by the Company or at the holder’s request shall be paid in cash or in kind and will be equal to the sum of (i) the par value of the redeemed shares increased by (ii) the Relevant Class of MRPS' Share Premium Account (if any) attached to that Class of MRPS and that is proportionally attributable to the shares so redeemed, the (iii) Relevant Class of MRPS Account 115 (if any) connected to that Class of MRPS and that is proportionally attributable to the shares so redeemed and

(ii) any undeclared dividend that has accrued up until the date of redemption in respect of the redeemed shares.

5.11. All MRPS are issued in the form of shares that are convertible into either Ordinary Shares or shares of any other Class of MRPS pursuant to the following terms and conditions:

(i) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date, the holder of shares of a particular Class of MRPS is entitled at any time before such date to request (in one or several occasions) in writing (and after first providing written notice to the other shareholder(s) of that class) the Company to convert all or part of the shares of that class into Ordinary Shares or into any other Class of MRPS;”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed have been estimated at about EUR 900.- (nine hundred Euro).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dixième jour de décembre.

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

Ont comparu:

Trinidad Luxembourg Ops Sàrl, une société constituée et établie sous le droit de Luxembourg, ayant son siège social situé à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.732, dûment représentée par Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée en date du 7 décembre 2015.

Halliburton Eurasia Limited, une société constituée et établie sous le droit de Chypre, ayant son siège social situé à Arch. Makariou III, 2-4 Capital Center, 9th Floor P.C., 1505 Nicosie, Chypre, enregistrée auprès du Federal ID sous le numéro 98-0382694,

dûment représentée par Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée en date du 7 décembre 2015.

Halliburton Worldwide Ltd., une société constituée et établie sous le droit de Îles Cayman, ayant son siège social situé à 69 Dr. Roy's Drive George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

dûment représentée par Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée en date du 6 décembre 2015.

(Trinidad Luxembourg Ops Sàrl, Halliburton Eurasia Limited et Halliburton Worldwide Ltd. sont collectivement définis comme les «Associés»).

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des comparantes et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, agissant *és-qualité*, déclarent et demandent au notaire:

I. d'acter que les Associés sont les associés de Trinidad Drilling International Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.332, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Helinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2792 du 7 novembre 2013 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 novembre 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

II. d'enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, selon l'ordre du jour ci-dessous:

Ordre du jour

1. Modification des articles 5.10 (iv) et 5.11 (i) des statuts de la Société;
2. Divers.

Résolution unique

Les Associés ont décidé de modifier les articles 5.10 (iv) et 5.11 (i) des statuts de la Société comme suit:

« 5.10.

(iv) le prix de rachat des parts d'une Classe de PPOR qu'elles soient rachetées par la Société ou à la demande d'un détenteur devra être payée en numéraire ou en nature et sera égal à la somme de (i) la valeur nominale des parts rachetées augmenté du (ii) Compte Prime d'Emission de la Classe de PPOR Concernée (le cas échéant) attachée à cette Classe de PPOR et qui est proportionnellement attribuable aux parts ainsi rachetées et par le (iii) Compte 115 de la Classe de PPOR Concernée (le cas échéant) connecté à cette Classe de PPOR et qui est proportionnellement attribuable aux parts ainsi rachetées et tout (iv) dividende non déclaré et accumulé jusqu'à la date de rachat des parts rachetées.

5.11. Toutes les PPOR sont émises sous la forme de parts convertibles en Parts Ordinaires en parts de toute autre Classe de PPOR conformément aux conditions et modalités suivantes:

(i) nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire, le détenteur de parts d'une Classe particulière de PPOR peut à tout moment avant cette date, demander (à une ou plusieurs occasions) par écrit (après avoir préalablement informé par écrit les autres associés de cette classe) à la Société de convertir certaines ou toutes ses parts de cette classe en Parts Ordinaires ou en toute autre Classe de PPOR;»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ EUR 900,- (neuf cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leur prénoms, noms, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: GROETZINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 11 décembre 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 39414. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 23 février 2016.

Référence de publication: 2016070722/132.

(160033934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Trinidad Drilling International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 180.332.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of December.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Trinidad Luxembourg Ops Sàrl, a company organized and incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 179.732, duly represented by Emmanuel Réveillaud, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated October 30, 2015.

Halliburton Eurasia Limited, a company organized and incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at Arch. Makariou III, 2-4 Capital Center, 9th Floor P.C., 1505 Nicosia, Cyprus, registered with the federal ID under number 98-0382694,

duly represented by Emmanuel Réveillaud, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated October 20, 2015.

Halliburton Worldwide Ltd., a company organized and incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at 69 Dr. Roy's Drive George Town, Grand Cayman. Cayman Islands,

duly represented by Emmanuel Réveillaud, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated October 18, 2015.

(Trinidad Luxembourg Ops Sàrl, Halliburton Eurasia Limited and Halliburton Worldwide Ltd. are collectively referred to as the "Shareholders").

The said proxies have been annexed to a deed received by the undersigned notary number 3573 of his directory of notarial deeds, on 17 November, 2015 and registered in Luxembourg Civil Deeds 1 on 20 November, 2015, relation 1LAC/2015/36631.

Such appearing persons, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the Shareholders are the shareholders of Trinidad Drilling International Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-2520 Luxembourg, 9 Allée Scheffer, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 180.332, incorporated by a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on September 2, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2792 on November 7, 2013 and whose articles of incorporation have been amended for the last time by a deed received by Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg on December 10, 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Increase of the corporate capital of the Company by the issue of additional ordinary shares and class A mandatory redeemable preferred shares (the "Class A MRPS") with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each;

2. Allocation of the relevant amount to the ordinary shares legal reserve and to the Class A MRPS legal reserve of the Company;

3. Subscription and payment of additional ordinary shares, with the payment of a share premium attached to the ordinary shares and the allocation of the relevant amount to the ordinary shares legal reserve of the Company and subscription and payment of additional Class A MRPS, with the payment of a share premium attached to the Class A MRPS and the allocation of the relevant amount to the Class A MRPS legal reserve of the Company by Trinidad Luxembourg Ops Sàrl, by a payment in cash;

4. Subscription and payment of additional ordinary shares, with the payment of a share premium attached to the ordinary shares and the allocation of the relevant amount to the ordinary shares legal reserve of the Company by Halliburton Eurasia Limited, by a payment in cash;

5. Subscription and payment of additional Class A MRPS, with the payment of a share premium attached to the Class A MRPS and the allocation of the relevant amount to the Class A MRPS legal reserve of the Company by Halliburton Worldwide Ltd., by a payment in cash;

6. Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the planned corporate capital increase;

7. Any other business.

First resolution

The Shareholders decided to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 60,000.- (sixty thousand US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 3,331,408.- (three million three hundred thirty-one thousand four hundred and eight US Dollars) to the amount of USD 3,391,408.- (three million three hundred sixty-one thousand four hundred and eight US Dollars) represented by 155,122 (one hundred fifty-five thousand one hundred and seventy-two) Ordinary Shares and 3,236,286 (three million two hundred thirty-six thousand two hundred and eighty-six) Class A MRPS with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each.

Second resolution

The Shareholders decided to issue 60,000 (sixty thousand) ordinary shares with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each together with the payment of a share premium attached to the ordinary shares of USD 5,934,000.- (five million nine hundred thirty-four thousand US Dollars) and the allocation of the amount of USD 6,000.- (six thousand US Dollars) to the ordinary shares legal reserve of the Company.

Third resolution

Trinidad Luxembourg Ops Sàrl, here represented as aforementioned, declares to:

- subscribe for 36,000 (thirty-six thousand) ordinary shares with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each for an amount of USD 36,000.- (thirty-six thousand US Dollars);
- pay a share premium attached to the ordinary shares of USD 3,560,400 (three million five hundred sixty thousand four hundred US Dollars);
- allocate to the ordinary shares legal reserve of the Company the amount of USD 3,600.- (three thousand six hundred US Dollars);

Halliburton Eurasia Limited, here represented as aforementioned, declares to:

- subscribe for 24,000 (twenty-four thousand) ordinary shares with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each for an amount of USD 24,000.- (twenty-four thousand US Dollars);
- pay a share premium attached to the ordinary shares of USD 2,373,600.- (two million three hundred seventy-three thousand six hundred US Dollars);
- allocate to the ordinary shares legal reserve of the Company the amount of USD 2,400.- (two thousand four hundred US Dollars);

by a payment in cash, so that from now the Company has at its free and entire disposal the amount of USD 6,000,000.- (six million US Dollars) as certified to the undersigned notary by a bank certificate.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Shareholders decided to amend article 5.1 of the articles of incorporation to read as follows:

“ **5.1.** The Company’s share capital is set at USD 3,391,408.- (three million three hundred ninety-one thousand four hundred and eight US Dollars) divided into 155,122 (one hundred fifty five thousand one hundred and seventy-two) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) and 3,236,286 (three million two hundred thirty-six thousand two hundred and eighty-six) class A mandatory redeemable preferred shares (the “Class A MRPS”). The Company may in addition to the Ordinary Shares and to the Class A MRPS issue from time to time class B mandatory redeemable preferred shares (the “Class B MRPS”), class C mandatory redeemable preferred shares (the “Class C MRPS”), class D mandatory redeemable preferred shares (the “Class D MRPS”), class E mandatory redeemable preferred shares (the “Class E MRPS”), class F mandatory redeemable preferred shares (the “Class F MRPS”), class G mandatory redeemable preferred shares (the “Class G MRPS”), class H mandatory redeemable preferred shares (the “Class H MRPS”), class I mandatory redeemable preferred shares (the “Class I MRPS”), class J mandatory redeemable preferred shares (the “Class J MRPS”) (the Class A MRPS, the Class B MRPS, the Class C MRPS, the Class D MRPS, the Class E MRPS, the Class F MRPS, the Class G MRPS, the Class H MRPS, the Class I MRPS and the Class J MRPS are each hereinafter referred to as a “Class of MRPS”); while they are all hereinafter collectively referred to as “MRPS”; the MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter referred to individually as a “Share” and collectively as the “Shares”.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed have been estimated at about EUR 3,600.- (three thousand six hundred Euro).

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of USD 6,000,000.- (six million US Dollars) is valued at EUR 5,488,657.45 (five million four hundred eighty-eight thousand six hundred fifty-seven euro forty-five cents).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deux décembre.

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

Ont comparu:

Trinidad Luxembourg Ops Sàrl, une société constituée et établie sous le droit de Luxembourg, ayant son siège social situé à L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.732,

dûment représentée par Emmanuel Réveillaud, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 octobre 2015.

Halliburton Eurasia Limited, une société constituée et établie sous le droit de Chypre, ayant son siège social situé à Arch. Makariou III, 2-4 Capital Center, 9th Floor P.C., 1505 Nicosie, Chypre, enregistrée auprès du Federal ID sous le numéro 98-0382694,

dûment représentée par Emmanuel Réveillaud, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée en date du 20 octobre 2015.

Halliburton Worlwide Ltd., une société constituée et établie sous le droit de Îles Cayman, ayant son siège social situé à 69 Dr. Roy's Drive George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

dûment représentée par Emmanuel Réveillaud, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée en date du 18 octobre 2015.

(Trinidad Luxembourg Ops Sàrl, Halliburton Eurasia Limited et Halliburton Worlwide Ltd. sont collectivement définis comme les «Associés»).

Lesdites procurations ont été annexées à un acte reçu par le notaire instrumentant au numéro 3573 de son répertoire en date du 20 novembre 2015, enregistré à Luxembourg Actes Civils 1 le 20 novembre 2015, relation 1LAC/2015/36631.

Lesquelles comparantes, agissant ès-qualité, déclarent et demandent au notaire:

I. d'acter que les Associés sont les associés de Trinidad Drilling International Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social L-2520 Luxembourg, 9 Allée Scheffer, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.332, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2792 du 7 novembre 2013 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 décembre 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

II. d'enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, selon l'ordre du jour ci-dessous:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société par l'émission de parts ordinaires et de parts privilégiées obligatoirement rachetables de classe A (les «PPOR Classe A») supplémentaires ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune;

2. Allocation d'un certain montant à la réserve légale parts ordinaires et à la réserve légale PPOR Classe A de la Société;

3. Souscription et libération de nouvelles parts ordinaires, avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux parts ordinaires et allocation d'un certain montant à la réserve légale parts ordinaires de la Société et souscription et libération de nouvelles PPOR Classe A, avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux PPOR Classe A et allocation d'un certain montant à la réserve légale PPOR Classe A de la Société par Trinidad Luxembourg Ops Sàrl, par un paiement en numéraire;

4. Souscription et libération de nouvelles parts ordinaires, avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux parts ordinaires et allocation d'un certain montant à la réserve légale parts ordinaires de la Société par Halliburton Eurasia Limited, par un paiement en numéraire;

5. Souscription et libération de nouvelles PPOR Classe A, avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux PPOR Classe A et allocation d'un certain montant à la réserve légale PPOR Classe A de la Société par Halliburton Worlwide Ltd., par un paiement en numéraire;

6. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social planifiée de la Société;

7. Divers.

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 60.000,- (soixante mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 3.331.408,- (trois millions trois cent trente-et-un mille quatre cent huit dollars américains) à un montant de USD 3.391.408,- (trois millions trois cent quatre-vingt-onze mille quatre cent huit dollars américains) représenté par 155.122 (cent cinquante-cinq mille cent vingt-deux) parts ordinaires et 3.236.286 (trois millions deux cent trente-six mille deux cent quatre-vingt-six) PPOR Classe A ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre 60.000 (soixante mille) parts ordinaires ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux parts ordinaires de USD 5.934.000,- (cinq millions neuf cent trente-quatre mille dollars américains) et l'allocation d'un montant de USD 6.000,- (six mille dollars américains) à la réserve légale parts ordinaires de la Société.

Troisième résolution

Trinidad Luxembourg Ops Sàrl, représentée tel que mentionné ci-dessus a déclaré:

- souscrire et payer en totalité 36.000 (trente-six mille) parts ordinaires ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune pour un montant total de USD 36.000,- (trente-six mille dollars américains);
- payer une prime d'émission attachée aux parts ordinaires de USD 3.560.400,- (trois millions cinq cent soixante mille quatre cent dollars américains);
- allouer à la réserve légale parts ordinaires de la Société le montant de USD 3.600,- (trois mille six cents dollars américains);

Halliburton Eurasia Limited, représentée tel que mentionné ci-dessus a déclaré:

- souscrire et payer en totalité 24.000 (vingt-quatre mille) parts ordinaires ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune pour un montant total de USD 24.000,- (vingt-quatre mille dollars américains);
- payer une prime d'émission attachée aux parts ordinaires de USD 2.373.600,- (deux millions trois cent soixante-treize mille six cents dollars américains);
- allouer à la réserve légale parts ordinaires de la Société le montant de USD 2.400,- (deux mille quatre cents dollars américains);

par un paiement en numéraire, de telle sorte que la Société dispose à ce jour de l'entière et libre disposition d'un montant USD 6.000.000,- (six millions de dollars américains) comme cela a été certifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'apport ayant été accompli, les Associés ont décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

« 5.1. Le capital social est fixé à USD 3.391.408,- (trois millions trois cent quatre-vingt-onze mille quatre cent huit dollars américains) représenté par 155.122 (cent cinquante-cinq mille cent vingt-deux) parts ordinaires (les «Parts Ordinaires») et 3.236.286 (trois millions deux cent trente-six mille deux cent quatre-vingt-six) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A (les «PPOR Classe A»). La Société peut également émettre en plus des Parts Ordinaires et des PPOR Classe A des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B (les «PPOR Classe B»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie C (les «PPOR Classe C»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie D (les «PPOR Classe D»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie E (les «PPOR Classe E»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie F (les «PPOR Classe F»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie G (les «PPOR Classe G»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie H (les «PPOR Classe H»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie I (les «PPOR Classe I»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie J (les «PPOR Classe J»), (les PPOR Classe A, les PPOR Classe B, les PPOR Classe C, les PPOR Classe D, les PPOR Classe E, les PPOR Classe F, les PPOR Classe G, les PPOR Classe H, les Classe I et les PPOR Classe J) sont ci-après individuellement désignées comme une «Classe de PPOR» et collectivement comme les «PPOR»; les PPOR et les Parts Ordinaires sont ci-après individuellement désignées comme une «Part» et collectivement comme les «Parts».»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ EUR 3.600,- (trois mille six cents euros).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de USD 6.000.000,- (six millions de dollars américains) est évalué à la somme de EUR 5.488.657,45 (cinq millions quatre cent quatre-vingt-huit mille six cent cinquante-sept euros quarante-cinq cents).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leur prénoms, noms, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: REVEILLAUD, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 décembre 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 41671. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 23 février 2016.

Référence de publication: 2016070723/237.

(160033934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Trius MEP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 177.892.

In the year two thousand and sixteen, on the seventeenth day of February.

Before us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

was held

the extraordinary general meeting of shareholders of Trius MEP S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 177.892 incorporated pursuant to a deed of Maître Cosita Delvaux, then notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, on 10 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1861 on 01 August 2013. The articles of association have not been amended since.

The meeting was opened with Mrs Caroline Ronfort in the chair, professionally residing in Luxembourg, who appointed as secretary Mrs Stella Le Cras, professionally residing in Luxembourg. The meeting elected as scrutineer Mrs Caroline Ronfort, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the shareholders present, the proxyholder of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. It appears from the above-mentioned attendance list, that out of the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares representing the entire share capital of the Company, one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, representing hundred per cent (100 %) of the share capital of the Company, are duly represented at the present meeting.

III. The quorum required to deliberate and vote on the items on the agenda below is the majority of the shareholders of the Company and each resolution must be passed by the affirmative vote of at least three quarters (3/4) of the votes validly cast at the meeting.

IV. The present meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

V. The agenda of the present meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each up to five hundred sixty-three thousand six hundred eight euro and ninety cents (EUR 563,608.90) through the issue of fifty-five million one hundred ten thousand eight hundred ninety (55,110,890) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

2. Amendment of article 6.1.1 of the articles of association.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to increase the Company's share capital by an amount of five hundred fifty-one thousand one hundred eight euro and ninety cents (EUR 551,108.90) to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to five hundred sixty-three thousand six hundred eight euro and ninety cents (EUR 563,608.90) through the issue of fifty-five million one hundred ten thousand eight hundred ninety (55,110,890) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "New Shares").

Subscription - payment

Thereupon intervene the current shareholders hereafter mentioned, all represented by Mrs Caroline Ronfort, above named, by virtue of five (5) proxies, which shareholders, represented as stated, declares that the New Shares issued have been subscribed as follows:

- seventeen million two hundred twelve thousand three hundred eleven (17,212,311) shares have been subscribed by CVC European Equity Partners V (A) L.P., an exempted limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-22056, for a subscription price of one euro cent (0.01) each and for an aggregate subscription price of one hundred seventy-two thousand one hundred twenty-three euro and eleven cents (EUR 172,123.11), all of which are allocated to the share capital;

- seventeen million one hundred forty-two thousand five hundred seventy-five (17,142,575) shares have been subscribed by CVC European Equity Partners V (B) L.P., an exempted limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-24527, for a subscription price of one euro cent (0.01) each and for an aggregate subscription price of one hundred seventy-one thousand four hundred twenty-five euro and seventy-five cents (EUR 171,425.75), all of which are allocated to the share capital;

- eighteen million forty-four thousand one hundred thirty-six (18,044,136) shares have been subscribed by CVC European Equity Partners V (C) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK24524, for a subscription price of one euro cent (0.01) each and for an aggregate subscription price of one hundred eighty thousand four hundred forty-one euro and thirty-six cents (EUR 180,441.36), all of which are allocated to the share capital;

- one million two hundred eighty-one thousand eight hundred sixty-three (1,281,863) shares have been subscribed by CVC European Equity Partners V (D) L.P., an exempted limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK25044, for a subscription price of one euro cent (0.01) each and for an aggregate subscription price of twelve thousand eight hundred eighteen euro and sixty-three cents (EUR 12,818.63), all of which are allocated to the share capital; and

- one million four hundred thirty thousand five (1,430,005) shares have been subscribed by CVC European Equity Partners V (E) L.P., an exempted limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK25043, for a subscription price of one euro cent (0.01) each and for an aggregate subscription price of fourteen thousand three hundred euro and five cents (EUR 14,300.05), all of which are allocated to the share capital,

and declare that the shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash consisting of five hundred fifty-one thousand one hundred eight euro and ninety cents (EUR 551,108.90); so that the amount of five hundred fifty-one thousand one hundred eight euro and ninety cents (EUR 551,108.90) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of shareholders resolves to amend article 6.1.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **6.1.1.** The Company's corporate capital is fixed at EUR 563,608.90 (five hundred sixty-three thousand six hundred eight euro and ninety cents) represented by 56,360,890 (fifty-six million three hundred sixty thousand eight hundred ninety) shares (parts sociales) of EUR 0.01 (one euro cent) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at EUR 2,500.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille seize, le dix-septième jour du mois de février.

Par-devant nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

L'assemblée générale extraordinaire des associés de Trius MEP S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.892, constituée selon acte reçu par Maître Cosita Delvaux, alors notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg en date du 10 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1861 en date du 01 août 2013. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée a été ouverte sous la présidence de Madame Caroline Ronfort, résidant professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Madame Stella Le Cras, résidant professionnellement à Luxembourg. L'assemblée a élu comme scrutateur Madame Caroline Ronfort, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les associés présents ou représentés, les mandats des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations, paraphées ne varietur par les comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Il résulte de la liste de présence mentionnée ci-dessus que des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, représentant cent pour cent (100 %) du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente assemblée.

III. Le quorum pour délibérer et voter sur les points portés à l'ordre du jour ci-dessous est la majorité des associés de la Société et chaque résolution doit être adoptée par un vote positif d'au moins trois quarts (3/4) des voix valablement exprimées à l'assemblée.

IV. La présente assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

V. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune, jusqu'à celui de cinq cent soixante-trois mille six cent huit euro et quatre-vingt-dix cent d'euro (EUR 563.608,90), par l'émission de cinquante-cinq millions cent dix mille huit cent quatre-vingt-dix (55.110.890) parts sociales d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune.

2. Modification de l'article 6.1.1 des statuts de la Société.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés adopte à l'unanimité, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de cinq cent cinquante-et-un mille cent huit euro et quatre-vingt-dix cents d'euro (EUR 551.108,90) représenté par cinquante-cinq millions cent dix mille huit cent quatre-vingt-dix (55.110.890) parts sociales d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune, pour atteindre un montant de cinq cent soixante-trois mille six cent huit euro et quatre-vingt-dix cents d'euro (EUR 563.608,90), par l'émission de cinquante-cinq millions cent dix mille huit cent quatre-vingt-dix (55.110.890) parts sociales d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Souscription - Libération

Ensuite, les associés existants ci-dessous mieux désignés, représentés par Madame Caroline Ronfort, prénommée, en vertu de cinq (5) procurations, lesquels associés, représentés comme dit ci-avant, déclarent que les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites comme suit:

- dix-sept millions deux cent douze mille trois cent onze (17.212.311) parts sociales ont été souscrites par CVC European Equity Partners V (A) L.P., un exempted limited partnership établi sous les lois des Iles Cayman et ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands inscrit au Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Cayman, sous le numéro WK-22056, pour un prix de souscription d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune et pour un prix total de cent soixante-douze mille cent vingt-trois euro et onze cents d'euro (EUR 172.123,11) qui ont été alloués au capital social;

- dix-sept millions cent quarante-deux mille cinq cent soixante-quinze (17.142.575) parts sociales ont été souscrites par CVC European Equity Partners V (B) L.P., un exempted limited partnership établi sous les lois des Iles Cayman et ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands inscrit au Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Cayman, sous le numéro WK-24527, pour un prix de souscription d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune et pour un prix total de cent soixante-et-onze mille quatre cent vingt-cinq euro et soixante-quinze cents d'euro (EUR 171.425,75) qui ont été alloués au capital social;

- dix-huit millions quarante-quatre mille cent trente-six (18.044.136) parts sociales ont été souscrites par CVC European Equity Partners V (C) L.P., un exempted limited partnership établi sous les lois des Iles Cayman et ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands inscrit au Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Cayman, sous le numéro WK-24524, pour un prix de souscription d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune et pour un prix total de cent quatre-vingt mille quatre-cent quarante-et-un euro et trente-six cents (EUR 180.441,36) qui ont été alloués au capital social;

- un million deux cent quatre-vingt-un mille huit cent soixante-trois (1.281.863) parts sociales ont été souscrites par CVC European Equity Partners V (D) L.P., un exempted limited partnership établi sous les lois des Iles Cayman et ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands inscrit au Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Cayman, sous le numéro WK-25044, pour un prix de souscription d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune et pour un prix total de douze mille huit cent dix-huit euro et soixante-trois cents d'euro (EUR 12.818,63) qui ont été alloués au capital social; et

- un million quatre cent trente mille cinq (1.430.005) parts sociales ont été souscrites par CVC European Equity Partners V (E) L.P., un exempted limited partnership établi sous les lois des Iles Cayman et ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands inscrit au Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Cayman, sous le numéro WK-25043, pour un prix de souscription d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune et pour un prix total de quatorze mille trois cents euro et cinq cents d'euro (EUR 14.300,05) qui ont été alloués au capital social,

et déclarent que les Nouvelles Parts Sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire; de telle manière que le montant de cinq cent cinquante-et-un mille cent huit euro et quatre-vingt-dix cents d'euro (EUR 551.108,90) est maintenant à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 6.1.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1.1.** Le capital social est fixé à 563.608,90 EUR (cinq cent soixante-trois mille six cent huit euro et quatre-vingt-dix cents d'euro) représenté par 56.360.890 (cinquante-six millions trois cent soixante mille huit cent quatre-vingt-dix) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'euro), toutes entièrement souscrites et libérées.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ EUR 2.500,-.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. RONFORT, S. LE CRAS, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 février 2016. Relation: 1LAC/2016/5358. Reçu Soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016070725/210.

(160034174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Tropical Island S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 94.905.

Les statuts coordonnés au 8 février 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2016070726/11.

(160034377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Stanley Primus, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 151.790.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 janvier 2016

La démission de Maxence Monot, né le 8 décembre 1976 à Dijon, en France et résidant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de sa fonction de gérant de classe B a été acceptée avec effet au 29 décembre 2015.

Paola Miccoli, née le 25 octobre 1977 à Manduria, en Italie et résidant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée gérant de classe B à compter du 29 décembre 2015 et pour une durée indéterminée.

La démission de François Pfister, né le 25 octobre 1961 à Uccle, en Belgique et résidant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, de sa fonction de gérant de classe A a été acceptée avec effet au 29 janvier 2016.

Clarissa Steland, née le 18 avril 1977 à Quezon, aux Philippines et résidant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée gérant de classe A à compter du 29 janvier 2016 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

- Nic Bernard, gérant de classe A;
- Clarissa Steland, gérant de classe A;
- Paola Miccoli, gérant de classe B;
- Russell Proffitt-Perchard, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2016.

Référence de publication: 2016070674/24.

(160033795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

SPQR Capital Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 150.334.

Pursuant to his letter dated 18 February 2016, Mr. Christian Kruppa informed the company SPQR Capital Holding S.A., registered with the Register of commerce and companies of Luxembourg under number B.150334, that he resigned with immediate effect from his mandate of director of this company.

Suit la version française du texte qui précède:

Suivant un courrier du 18 février 2016, Monsieur Christian Kruppa a informé la société SPQR Capital Holding S.A., immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.150334, de sa démission avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de cette Société.

Christian Kruppa

Un mandataire

Référence de publication: 2016070704/16.

(160033699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Sepp Huber & Söhne Baugesellschaft AG, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 159.183.

Nous vous prions de noter que Inessa Wendland démissionne de sa fonction d'administrateur de la société Sepp Huber & Söhne Baugesellschaft A.G., SPF (291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B159183) avec effet en date du 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Inessa Wendland.

Référence de publication: 2016070666/12.

(160033897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Sculptor Virtus (UK) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 195.066.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2016070661/12.

(160033997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

SeaLux Naval Assets AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6783 GREVENMACHER, 31, op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 197.751.

Die Koordinierten Satzungen der Gesellschaft wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette.

Jean-Paul MEYERS

Der Notar

Référence de publication: 2016070662/13.

(160034118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Secura Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 191.730.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 28 août 2015, que l'associé de la Société, Secura Holdings S.à r.l., a transféré les parts sociales suivantes:

- 247.000 parts sociales de catégorie A
- 247.000 parts sociales de catégorie B
- 247.000 parts sociales de catégorie C
- 247.000 parts sociales de catégorie D
- 247.000 parts sociales de catégorie E
- 247.000 parts sociales de catégorie F
- 247.000 parts sociales de catégorie F

- 247.000 parts sociales de catégorie G
- 247.000 parts sociales de catégorie H
- 247.000 parts sociales de catégorie I
- 247.000 parts sociales de catégorie J

qu'il détenait dans la Société à:

Stichting Administratiekantoor Secura Investments.

Les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

Secura Holdings S.à r.l.	17.622.408 parts sociales de catégorie A
	17.622.408 parts sociales de catégorie B
	17.622.408 parts sociales de catégorie C
	17.622.408 parts sociales de catégorie D
	17.622.408 parts sociales de catégorie E
	17.622.408 parts sociales de catégorie F
	17.622.408 parts sociales de catégorie F
	17.622.408 parts sociales de catégorie G
	17.622.408 parts sociales de catégorie H
	17.622.408 parts sociales de catégorie I
	17.622.408 parts sociales de catégorie J
Stichting Administratiekantoor Secura Investments	2.377.592 parts sociales de catégorie A
	2.377.592 parts sociales de catégorie B
	2.377.592 parts sociales de catégorie C
	2.377.592 parts sociales de catégorie D
	2.377.592 parts sociales de catégorie E
	2.377.592 parts sociales de catégorie F
	2.377.592 parts sociales de catégorie F
	2.377.592 parts sociales de catégorie G
	2.377.592 parts sociales de catégorie H
	2.377.592 parts sociales de catégorie I
	2.377.592 parts sociales de catégorie J

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2016.

Secura Investments S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016070663/50.

(160033589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Senvion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 186.599.

Les statuts coordonnés au 5 février 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2016070665/11.

(160034222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 10.794.458,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 106.206.

Il est à noter qu'en date du 23 décembre 2014, la dénomination sociale de Louiseholding SAS, associé de la Société, a changé pour devenir WPP France Holdings.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2016070763/14.

(160033742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

IRERE Lake (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 173.476.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-eighth day of January.

Before Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1/ INFRARED EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE FUND, L.P. I, a Limited Partnership formed under the English Limited Partnerships Act 1907 with registration number LP012876, duly represented by its general partner, "INFRARED EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE GENERAL PARTNER LIMITED", a limited liability company incorporated in England with registered number OC6454108, whose registered office is at 12, Charles II Street, London SW1Y 4QU, United Kingdom, and

2/ INFRARED EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE FUND, L.P. II, a Limited Partnership formed under the English Limited Partnerships Act 1907 with registration number LP012877, duly represented by its general partner, "INFRARED EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE GENERAL PARTNER LIMITED", a limited liability company incorporated in England with registered number OC6454108, whose registered office is at 12, Charles II Street, London SW1Y 4QU, United Kingdom, and

3/ INFRARED EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE FUND, L.P. III, a Limited Partnership formed under the English Limited Partnerships Act 1907 with registration number LP012887, duly represented by its general partner, "INFRARED EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE GENERAL PARTNER LIMITED", a limited liability company incorporated in England with registered number OC6454108, whose registered office is at 12, Charles II Street, London SW1Y 4QU, United Kingdom,

being all together the shareholders of the Company (the "Shareholders"),

here duly represented by Mrs Caroline RAMIER, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 ESCH-SUR-ALZETTE, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of powers of attorney given under private seal.

Such powers of attorney having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the shareholders of IRERE Lake (Luxembourg), a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg") under number B 173.476, incorporated by a deed enacted by Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, on 4 December 2012, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial") number 206 dated 28 January 2013 (the "Company").

II.- That (i) the 3,000 (three thousand) class A shares, (ii) the 3,000 (three thousand) class B shares, (iii) the 3,000 (three thousand) class C shares, (iv) the 3,000 (three thousand) class D shares and (v) the 3,000 (three thousand) class E shares, with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. To increase the share capital of the Company by an amount of EUR 11,500.00 by issuance of 11,500 new class A shares through conversion in capital of a shareholder's receivable;
3. Redemption by the Company of all the 3,000 (three thousand) class E shares, with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each;
4. Immediate cancellation of all the 3,000 (three thousand) class E shares, corresponding to a decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 3,000.- (three thousand Euro), and

5. Subsequent amendment of the first and second paragraphs of article 6. of the articles of incorporation of the Company;
6. Delegation, to the board of managers of the Company, of the power to determine the practicalities of the repayment of the amount due to the shareholders of the Company further to the decrease of share capital described in resolution 4. above; and
7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting, acknowledge being sufficiently informed on the agenda, consider the meeting to be validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved that the Shareholders increase the Company's share capital by an amount of EUR 11,500.- (eleven thousand five hundred Euros), so as to raise it from its present amount of EUR 15,000.- (fifteen thousand Euros) up to EUR 26,500.- (twenty six thousand five hundred Euros) by the creation and issuance of 11,500 (eleven thousand five hundred) new class A shares, having a par value of EUR 1.- (one Euro).

The new shares have been subscribed by the Shareholders and have been paid up by a contribution in kind consisting in the conversion in capital of a receivable held by the Shareholders against the Company in the amount of EUR 11,500.- and will be allocated as follows:

1. INFRARED EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE FUND, L.P. I, prenamed: Class A shares 219
2. INFRARED EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE FUND, L.P. II, prenamed: Class A shares 7,448
3. INFRARED EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE FUND, L.P. III, prenamed: Class A shares 3,833

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Third resolution:

It is resolved to redeem all the 3,000 (three thousand) class E shares of the Company (the "Class of E Shares"), representing the entirety of the Class of E Shares (the "Redemption").

The Redemption is made at a global redemption price of EUR 13,633,732.- (thirteen million six hundred thirty three thousand seven hundred thirty two Euros) (the "Redemption Price") calculated in accordance with Luxembourg laws and the provisions provided for in the articles of incorporation of the Company.

It is noted that an interim statement of accounts, as prepared by the board of managers of the Company dated 25 January 2016, is showing the existence of sufficient distributable funds for the Redemption and notably to satisfy the Redemption Price.

Fourth resolution:

It is resolved, in accordance with the provisions of article 7 of the Company's articles of incorporation and Luxembourg laws, to cancel the Class of E Shares with immediate effect, further to the Redemption, as described above.

As a result of the aforesaid cancellation of the Class of E Shares, the Company's share capital is decreased by an amount of EUR 3,000.- (three thousand Euros) and so as to reduce it to EUR 23,500.- (twenty three thousand five hundred Euros).

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, it is resolved to amend the first and second paragraphs of article 6. of the articles of incorporation of the Company to be read as follows:

“ **Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty three thousand five hundred Euros (EUR 23,500.-), represented by twenty three thousand five hundred (23,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, divided into five classes of shares as follows:

- fourteen thousand five hundred (14,500) class A (the "Class A Shares"),
- three thousand (3,000) class B (the "Class B Shares"),
- three thousand (3,000) class C (the "Class C Shares"),
- three thousand (3,000) class D (the "Class D Shares").

all having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

All the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares will be collectively referred to as the "Classes of Shares" as the case may be, or individually as a "Class of Shares". All the Ordinary Shares and the Classes of Shares will be collectively referred to as the "shares" as the case may be, or individually as a "share".

Fifth resolution:

It is resolved to delegate to the board of managers of the Company the power (i) to determine the practicalities of the Repayment to the Shareholders and in particular the form of the Repayment and (ii) to take any action required to be done

or make any decision in the name and on behalf of the Company, in order to execute any document or do any act and take any action as it deems necessary and appropriate in the name and on behalf of the Company in connection with the Repayment.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le vingt-huitième jour de janvier,

Par devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1\ “INFRARED EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE FUND, L.P. I” a 'limited partnership' formé sous “the English Limited Partnerships Act 1907” immatriculé LP012876, dûment représenté par son 'general partner', “INFRARED EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE GENERAL PARTNER LIMITED”, a ‘limited liability company’ immatriculé en Angleterre sous le numéro 06454108, ayant son siège social au 12, Charles II Street, Londres SW1Y 4QU, Royaume Uni,

2\ “INFRARED EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE FUND, L.P. II” a 'limited partnership' formé sous “the English Limited Partnerships Act 1907” immatriculé LP012877, dûment représenté par son 'general partner', “INFRARED EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE GENERAL PARTNER LIMITED”, a ‘limited liability company’ immatriculé en Angleterre sous le numéro 06454108, ayant son siège social au 12, Charles II Street, Londres SW1Y 4QU, Royaume Uni,

3\ “INFRARED EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE FUND, L.P. III” a 'limited partnership' formé sous “the English Limited Partnerships Act 1907” immatriculé LP012887, dûment représenté par son 'general partner', “INFRARED EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE GENERAL PARTNER LIMITED”, a ‘limited liability company’ immatriculé en Angleterre sous le numéro 06454108, ayant son siège social au 12, Charles II Street, Londres SW1Y 4QU, Royaume Uni,

ici tous dûment représentés par Madame Caroline RAMIER, employée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 ESCH-SURALZETTE, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées telle que décrites ci-dessus, ont requis du notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Les parties comparantes sont les associés de IRE Lake (Luxembourg), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.476, constituée suivant acte reçu par devant Maître Jean-Joseph Wagner, le 4 décembre 2012, publié au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»)» numéro 206 daté du 28 janvier 2013 (la «Société»).

II. - Que (i) les trois mille (3.000) parts sociales de catégorie A, (ii) les trois mille (3.000) parts sociales de catégorie B, (iii) les trois mille (3.000) parts sociales de catégorie C, (iv) les trois mille (3.000) parts sociales de catégorie D, et (v) les trois mille (3.000) parts sociales de catégorie E, d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont les Associés reconnaissent expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Augmentation du capital d'un montant de EUR 11.500,00 par la création de 11.500 nouvelles actions de catégorie A par l'apport et la transformation en capital d'une créance de l'actionnaire;
3. Rachat par la Société de toutes les trois mille (3.000) parts sociales de catégorie E, d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune;
4. Annulation immédiate de toutes les trois mille (3.000) parts sociales de catégorie E, correspondant à une réduction du capital social de la Société d'un montant de trois mille Euros (3.000,- EUR),
5. Modification subséquente du premier et second paragraphe de l'article 6. des statuts de la Société;
6. Délégation, au conseil de gérance de la Société, du pouvoir de déterminer les aspects pratiques du remboursement du montant dû aux Associés de la Société suite à la réduction du capital social décrite à la résolution 4. ci-avant; et
7. Divers,

Suite à l'approbation de ce qui précède par les associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que les Associés renoncent à leur droit de recevoir une convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaissent avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation utile a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé que les Associés augmentent le capital de la Société d'un montant de EUR 11.500,- (onze mille cinq cents Euros), afin de l'augmenter de son montant actuel de EUR 15.000,- (quinze mille Euros) jusqu'à EUR 26.500,- (vingt-six mille cinq cents Euros) par la création et l'émission de 11.500 (onze mille cinq cents) nouvelles actions de catégorie A, ayant une valeur unitaire de EUR 1,- (un Euro).

Les nouvelles actions ont été souscrites par les Associés et payées par une contribution en nature par l'apport et la transformation en capital d'une créance détenue par les Associés sur la Société pour un montant de EUR 11.500,- et seront allouées de la manière suivante:

1. INFRARED EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE FUND, L.P. I,
prénommée: Actions de catégorie A 219
 2. INFRARED EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE FUND, L.P. II,
prénommée: Actions de catégorie A 7.448
 3. INFRARED EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE FUND, L.P. III,
prénommée: Actions de catégorie A 3.833
- La preuve de l'existence et de la valeur de la contribution a été fournie au notaire susmentionné.

Troisième résolution:

Il est décidé que la Société rachète toutes les trois mille (3.000) parts sociales de catégorie E de la Société (les «Parts Sociales de Catégorie E») des Associés, représentant la totalité de la Catégorie E des Parts Sociales (le «Rachat»).

Le Rachat est réalisé à un prix de rachat total de EUR 13.633.732,- (treize million six cent trente trois mille sept cent trente deux Euros) (le «Prix de Rachat») calculé conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et les dispositions prévues dans les statuts de la Société.

Il est noté qu'un état intérimaire des comptes tel que préparé par le conseil de gérance en date du 25 janvier 2016 montre l'existence de fonds distribuable suffisants pour le Rachat et en particulier pour satisfaire le Prix de Rachat.

Quatrième résolution:

Il est décidé, conformément aux dispositions de l'article 7 des statuts de la Société et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, d'annuler les Parts Sociales de Catégorie E avec effet immédiat, suite au Rachat par la Société tel que décrit ci-dessus.

En conséquence de l'annulation susmentionnée des Parts Sociales de Catégorie E, le capital social de la Société sera réduit d'un montant EUR 3.000,- (trois mille Euros), afin de le réduire à EUR 23.500,- (vingt-trois mille cinq cent Euros).

En conséquence des déclarations et des résolutions précédentes, il est décidé de modifier le premier et le deuxième paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-trois mille cinq cents Euros (EUR 23.500,-), représenté par vingt-trois mille cinq cents (23.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune, divisées en quatre catégories de parts sociales comme suit:

- Quatorze mille cinq cents (14.500) parts sociales de catégorie A (les «Parts sociales de Catégorie A),
- Trois mille (3.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts sociales de Catégorie B»),
- Trois mille (3.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts sociales de Catégorie C»),
- Trois mille (3.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts sociales de Catégorie D»).
d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune.

Toutes les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, seront collectivement désignées comme «Catégories de Parts Sociales» selon le cas, ou individuellement comme «Catégorie de Parts Sociales.»

Cinquième résolution:

Il est décidé de déléguer au conseil de gérance le pouvoir (i) de déterminer les aspects pratiques du Remboursement aux Associés de la Société et en particulier la forme du Remboursement et (ii) d'effectuer toutes les actions requises ou de prendre toutes les décisions au nom et pour le compte de la Société, afin d'exécuter tous les documents ou de prendre toutes

les décisions ou d'effectuer toutes les actions qui semblent nécessaires et appropriées au nom et pour le compte de la Société en relation avec le Remboursement.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée,

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire des parties comparantes, il a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: C. Ramier, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 février 2016. Relation: EAC/2016/2965. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Amédé SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 février 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016067431/229.

(160030288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

Clayton, Dubilier & Rice IX (Finance) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 203.629.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third of December,

Before Us, Maître Jacques KESSELER, notary, residing in Pétange (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

Clayton, Dubilier & Rice IX (Finance) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 15,000, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and in process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies;

here represented by Ms Sofia AFONSO-DA CHAOC ONDE, private employee, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of one proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Clayton, Dubilier & Rice IX (Finance) 2 S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law as they are in force from time to time ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's

nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have branches, subsidiaries or other offices, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let, hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000.-) divided into fifteen thousand (15,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Manager (s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of

any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, the joint signature of any two Managers;

10.3 the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any two managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers may appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way

is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

13.9 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting applies mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8 and the above provisions of Article 13.9, irrespective of whether all Shareholders have voted or not.

14. Business year. The Company's financial year starts on 1 January and ends on the 31 December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the 31 December 2016 (all dates inclusive).

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth (10%) of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' Meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all reenactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription - Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Clayton, Dubilier & Rice IX

(Finance) S.à r.l. 15,000 Shares

Total: 15,000 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000.-) corresponding to a share capital of fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1,500.- euro.

Extraordinary shareholder's resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the shareholders' meeting, passed, through its proxyholder, the following resolutions:

1) The following persons are appointed as Managers of the Company for an undetermined period and with immediate effect:

- Mr. Marco Herbst, born on 18 June 1972 in Innsbruck (Austria) having his professional address at Cleveland House, 33 King Street, London, SW1Y 6RJ, United Kingdom;

- Mr. Gregory Lai, born on 8 March 1979 in Lyon (France), professionally residing at Cleveland House, 33 King Street, SW1Y 6RJ London, United Kingdom;

- Mrs. Theresa A. Gore, born on 19 March 1964 in New York (USA), residing professionally at 375 Park Avenue, New York, New York 10152, USA;

- Mr. Philippe Leclercq, born on 18 May 1968 in Liège (Belgium), residing professionally at 5, Rue Guillaume Kroll, 1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Xavier Poncelet, born on 5 February 1981 in Arlon (Belgium), residing professionally at 5, Rue Guillaume Kroll, 1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mrs. Bénédicte Faivre, born on 22 December 1980 in Lunéville (France), residing professionally at 5, Rue Guillaume Kroll, 1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mrs. Laurence Goblet, born on 27 February 1981 in Malmédy (Belgium), residing professionally at 5, Rue Guillaume Kroll, 1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, 1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième du mois de décembre.

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange (Grand Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Clayton, Dubilier & Rice IX (Finance) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de USD 15.000, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés;

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

1. Forme sociale et nom. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Clayton, Dubilier & Rice IX (Finance) 2 S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 En tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) Le Gérant Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance;

ou

2.2.2 En tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts - y compris l'Article 13.4 - et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps en temps, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société ainsi qu'approprié.

2.4 La Société peut avoir des filiales, des succursales et toute autres offices à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objets. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et / ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout personne appartenant à la Société;

3.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté, y compris, sans limitation, une garantie et une sûreté en vue de l'exécution des obligations et du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris, sans limitation, toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect (une "Entité Holding") ou toute personne qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associé à la Société dans certaines activités ou partenariat), sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie (quelle soit directe ou indirecte) et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs ou du capital non encore émis (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.6, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation (y compris, sans limitation, en avançant de l'argent, en acquérant ou en souscrivant à des parts ou tout autre titre et par l'acquisition de biens ou services), d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

3.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet Article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la loi luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la loi luxembourgeoise ne soit obtenue.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à quinze mille Dollars des Etats-Unis (15.000,- USD) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (1,- USD) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associés" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant contribué au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux sous réserve des dispositions contraires des présents Statuts.

5.5 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales conformément à la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit la Société de celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles sauf pour raison de décès à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession à une assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915 s'appliquent;

7.2.3 La cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment par Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts par le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée de temps en temps par plus qu'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil" ou le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment avec ou sans cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul gérant, ou en cas de pluralité de Gérants le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts et qui seront décidées par les Associés.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement liée ou représentée vis-à-vis des tiers par:

10.1 si la Société est administrée par un Gérant Unique, la seule signature de son Gérant Unique;

10.2 en cas de pluralité de Gérants, la signature conjointe de deux Gérants;

10.3 la seule signature de toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément à l'Article 11.

11. Mandataires des gérants. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, deux des Gérants peuvent déléguer n'importe lesquels de leurs pouvoirs pour remplir des tâches spécifiques, à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devra déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires et rémunération (si c'est le cas), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance pourra nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Gérants ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonction en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant aux quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la totalité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence et de conférence téléphonique ou de tous autres équipements de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputé être présent en personne à la réunion et devra être compté dans le quorum et sera autorisé à voter. Sujet à la loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les Gérants seront réputés pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement effectuées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, son Représentant) est valide comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signée par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés.

12.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

13. Résolutions des associés.

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si une telle figure n'est pas atteinte lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront convoquer ou être consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de dispositions contraires, doit être passée par une majorité des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote par écrit.

13.9 Les conditions de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Sauf dans les cas requis par la Loi Luxembourgeoise, aucun quorum ne sera requis pour l'adoption des résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées immédiatement après réception par la Société de copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par e-mail attaché) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 13.8.1 et des présentes dispositions 13.8.2, que les Associés aient voté ou non.

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social de la Société débute le 1 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2016 (toutes dates comprises).

15. Distribution sur parts sociales.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par le(s) Associé(s).

16. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Réunion des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et loi Luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

(a) Un genre devra inclure chaque genre;

(b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;

(c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);

(d) une disposition légale ou statuts inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 Les en-têtes de ces Articles ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Clayton, Dubilier & Rice IX

(Finance) S.à r.l. 15.000 Parts Sociales

Total: 15.000 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de quinze mille Dollars des Etats-Unis (15.000,- USD) correspondant à un capital de quinze mille Dollars des Etats-Unis (15.000,- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.500,- euros

Assemblée générale des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1- Sont nommés Gérants de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:

- M. Marco Herbst, né le 18 juin 1972 à Innsbruck (Autriche), ayant son adresse professionnelle au Cleveland House, 33 King Street, SW1Y 6RJ Londres, Royaume-Uni;

- M. Gregory Lai, né le 8 mars 1979 à Lyon, France, ayant son adresse professionnelle au 33 King Street, Cleveland House, SW1Y 6RJ Londres, Royaume-Uni;

- Mme Theresa A. Gore, née le 19 mars 1964 à New York (USA), ayant son adresse professionnelle au 375 Park Avenue, New York, New York 10152, USA;

- M. Philippe Leclercq, né le 18 mai 1968 à Liège (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, 1882 Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg;

- M. Xavier Poncelet, né le 5 février 1981 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, 1882 Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg;

- Mme Bénédicte Faivre, née le 22 décembre 1980 à Lunéville (France), ayant son adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, 1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Mme Laurence Goblet, né le 27 février 1981 à Malmédy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, 1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2- Le siège social de la Société est établi au 5, Rue Guillaume Kroll, 1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31620. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016062044/535.

(160023452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

My Home Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9350 Bastendorf, 9, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 204.057.

—
STATUTS

L'an deux mille seize, le dix février.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

Madame Mirnesa MURTIC, agent immobilier, née le 18 juin 1987 à Gradacac (BIH), demeurant à L-9350 Bastendorf, 9, Haaptstrooss;

laquelle comparante a arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle a convenu de constituer comme suit:

Art. 1^{er} . La société prend la dénomination de "MY HOME IMMOBILIERE S.à.r.l"

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Bastendorf.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la même localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, et en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, le siège pourra être transféré provisoirement dans un autre pays, mais il sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société pouvant l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, ainsi que la promotion, l'acquisition, la cession et la location de tous biens immobiliers.

D'une façon générale, la société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui seraient de nature à en favoriser la réalisation ou le développement.

Elle pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises, sociétés ou associations ou entreprises ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de ses activités.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée. Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400,00 €), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124,00 €) chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400,00 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Art. 6. Les parts peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort, sans agrément, au conjoint du cédant ou du testateur, aux ascendants ou descendants en ligne directe des associés.

Tout associé qui voudra céder ses parts entre vifs à une personne autre que celles visées à l'alinéa précédent devra, à peine de nullité, obtenir l'agrément de la moitié au moins des associés, possédant les trois quarts au moins des parts sociales, déduction faite des parts dont la cession est proposée.

A cette fin, il devra adresser à la gérance, sous pli recommandé, une demande indiquant les nom, prénoms, profession, domicile du ou des cessionnaires proposés ainsi que le nombre de parts dont la cession est envisagée et le prix offert.

Dans les huit jours de la réception de cette lettre, la gérance en transmet la teneur, par pli recommandé, à chacun des associés.

Dans le mois de cette notification par la gérance, les autres associés peuvent exercer un droit de préemption au prorata des parts sociales qu'ils possèdent dans la société. Le droit de préemption dont certains associés ne feraient pas usage, accroît au droit de préemption des associés qui en font usage, toujours au prorata des parts dont ils sont déjà propriétaires.

En cas de silence d'un associé, il est présumé refuser l'offre.

En cas d'exercice du droit de préemption, les parts sont acquises au prix proposé par le cédant sur base de leur valeur intrinsèque aux derniers comptes annuels approuvés par l'assemblée générale, en y ajoutant la valeur du fonds de commerce à déterminer entre les parties. Des experts tiers pourront être appelés afin de déterminer la valeur du fonds de commerce.

L'associé qui se porte acquéreur des parts d'un autre associé, en application des alinéas précédents, en paie le prix dans un délai de trente jours.

Les notifications faites en exécution du présent article sont faites par lettres recommandées à la poste, les délais commençant à courir à partir de la date d'expédition de la lettre, apposée sur le récépissé de la recommandation postale.

Les lettres peuvent être valablement adressées aux associés à la dernière adresse connue de la société.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et- un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille seize.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à 800 euros.

Souscription et libération des parts

Ces parts ont été souscrites par la partie comparante prénommée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement du fait que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Le nombre de gérants est fixé à un;
- Est nommée gérant de la société:

Madame Mirnesa MURTIC, prénommée;

- La société sera valablement engagée pour toute opération par la signature du gérant.
- L'adresse du siège de la société est fixée à L-9350 Bastendorf, 9, Haaptstrooss.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Mirnesa MURTIC, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 12 février 2016. Relation: DAC/2016/2187. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-
€.

Le Receveur ff. (signé): Rodenbour.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 22 février 2016.

Référence de publication: 2016069977/113.

(160032712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

OT Luxco 4 Holding & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 162.957.

—
EXTRAIT

Conformément à l'article 42, l'article 11bis, § 1^{er}, 3), d) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, il convient d'inscrire la société ING Luxembourg S.A., une société anonyme, enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B.60.41, ayant son siège social au 52, Route d'Esch, L - 2965 Luxembourg, en tant que banque dépositaire des actions au porteur de la Société avec effet au 18 février 2016 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 février 2016.

Référence de publication: 2016069999/15.

(160033635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Accel London Pan-European IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 199.997.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 27 novembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016070202/13.

(160033832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Almacantar Blackfriars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 147.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 171.105.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de Almacantar, société anonyme, associé unique de la société, tenue à Luxembourg en date du 17 février 2016

L'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de M. Tamas HORVATH en qualité de gérant et de nommer, pour une période indéterminée, M. Attila SENIG, né le 23 août 1980 à Szekesfehervar, Hongrie, demeurant professionnellement à 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société, avec effet au 18 février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016070215/15.

(160033722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.
